



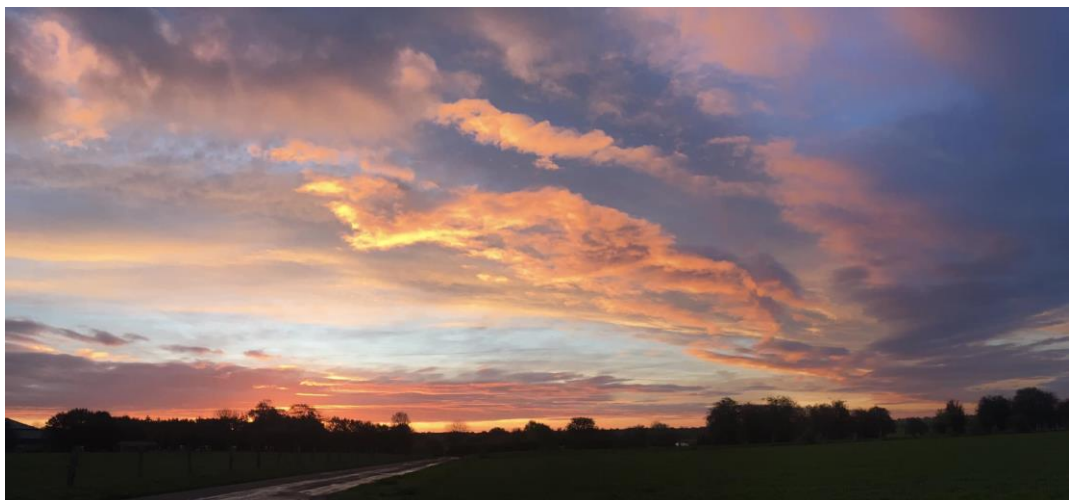
Département Pas de Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes le Comte  
**COMMUNE DE WARLUZEL**

32 rue Principale 62810 WARLUZEL  
Tél : 03 21 48 24 01 [commune-de-warluzel@orange.fr](mailto:commune-de-warluzel@orange.fr)  
Restez informé sur [www.warluzel.fr](http://www.warluzel.fr)

# BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



*Levers de soleil  
d'hiver  
sur Warluzel*



**JANVIER 2024**

*Chers Habitants de Warluzel,*

*Les employés de la commune, le conseil municipal, les adjoints et moi-même vous souhaitons à tous, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.*

*Qu'elle vous soit prospère et vous garde en meilleure santé possible.*

*2023 restera marquée par les troubles géopolitiques et économiques et nous espérons que 2024 anime l'ensemble de nos gouvernants à s'investir sans compter pour le bien commun et le bon devenir des enjeux du monde.*

*A l'échelle de notre petite commune nous nous employons à essayer de cultiver le bien vivre ensemble. Rien n'est jamais acquis dans les difficultés que nous pouvons rencontrer chaque jour, en terme d'environnement, de bon voisinage, de services... le bien vivre ensemble nécessite parfois des efforts et l'implication de tous. Je souligne cependant que Warluzel garde dans l'ensemble un bon esprit de collaboration, malgré certes quelques petits rappels à l'ordre parfois nécessaires.*

*En 2023 notre village a restauré et élargi deux chemins communaux, changé la palissade du terrain de la salle des fêtes, investi différents petits matériels (auto-laveuse de salle, porte à l'église, écran pc mairie...), abattage d'un arbre, prestation de dératisation...*

*En 2024 nous continuerons bien sûr l'entretien de la commune. Nous allons de plus recevoir le chantier d'insertion de la communauté de communes pour refaire le plafond du préau de l'ancienne école et restaurer l'intérieur de l'église.*

*Nous avons également déposé un dossier de demande d'aide de subvention pour réhabiliter l'ancienne école, et aménager différents agrès de sport sur les terrains de la commune.*

*Voilà, je réitère mes meilleurs vœux à partager avec vos proches pour cette nouvelle année.*

*Avec le dévouement de l'ensemble des forces vives de la commune.*

*Damien BRICOUT, Maire*

## **INFOS MUNICIPALES**

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,  
au 03 21 48 24 01 ou 06.84.45.13.58

ou par mail à l'adresse

[commune-de-warluzel@orange.fr](mailto:commune-de-warluzel@orange.fr)

Restez informé sur le site communal [www.warluzel.fr](http://www.warluzel.fr)

et sur la page  **Mairie de Warluzel**

et sur  **intramuros Warluzel**

### **Bulletin Janvier 2024** **Sommaire**

Levers de soleil	1
Mot du Maire	2
Infos diverses	3 - 8
Com de com	9 - 10
Rétrospective	11 - 14
Souvenirs	15 - 16

## Recensement et JDC

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se recenser à la mairie de leur domicile.



faire

Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).

### Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins.

Avec la mise en place du nouveau répertoire électoral unique (REU), vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse



<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales> ou venir directement en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, le cerfa à compléter vous sera fourni par la mairie.

## Demande de passeports et cartes d'identité



Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique.

Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.  
Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

### SMAV

La mise en place des cartes d'accès aux déchèteries du territoire est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Si vous n'avez pas encore votre badge, ne tardez plus à le commander !

La demande de badge se fait en ligne sur le site [www.sma62.fr](http://www.sma62.fr). Pour ce faire, il suffit de compléter le questionnaire en ligne et joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que la pièce d'identité du demandeur.





## Taille des haies, attention aux dates !

A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet.



Afin d'éviter les accidents, il est obligatoire de procéder à l'entretien des haies. Une haie non entretenue peut rendre difficile la circulation.

Elle peut également toucher des fils conducteurs aériens (EDF, France Telecom,...) ou masquer des panneaux de signalisation routière. Dans tous les cas la responsabilité des riverains est engagée en cas d'accident.

Nous vous remercions de penser à effectuer cette taille avant cette date.

## Brulage des déchets verts interdit

### LE SAVIEZ-VOUS

?

**50 KG**  
DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS  
ÉMETTENT AUTANT  
DE PARTICULES QUE  
**9 800 KM**  
PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL  
RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE,  
**37 900 KM**  
POUR UNE VOITURE ESSENCE !

(source Lig'Air)

EN FRANCE  
**48 000 DÉCÈS**  
PRÉMATURÉS PAR AN  
**DONT 1900**  
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION  
DE L'AIR PAR  
**LES PARTICULES**  
**FINES PM 2,5.**

(Étude Santé Publique France - 2016)

# Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

## C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants\*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

**Attention :**  
EN CAS DE  
NON-RESPECT  
DU RSD, UNE  
**contravention**  
DE 450 €  
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE  
POUR UN PARTICULIER

(article 131-13  
du nouveau code pénal)

**Particuliers, collectivités,  
entreprises sont concernés.**

## Déchets visés :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.



# LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



## POURQUOI LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ?

Chaque année, 20 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont consommés en moyenne en France, soit près de 3,7 terrains de football par heure.

### LES CONSÉQUENCES DE L'ÉTALEMENT URBAIN SONT ÉCOLOGIQUES

- Déclin de la biodiversité, aggravation du risque d'inondation par ruissellement.
- Limitation du stockage du carbone dans les sols.

### LES CONSÉQUENCES DE L'ÉTALEMENT URBAIN SONT SOCIOÉCONOMIQUES

- Augmentation des coûts des collectivités pour les équipements publics.
- Augmentation des temps de déplacement des habitants.
- Augmentation de la facture énergétique des ménages.

### L'ÉTALEMENT URBAIN RÉDUIT LA SURFACE AGRICOLE UTILE À LA PRODUCTION FRANÇAISE



## QUI ARTIFICIALISE ?

La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers est constatée à :



dans des zones où le marché immobilier est détendu.

Les petites et moyennes villes dont la périphérie s'étend, et le centre déperit.

**Une priorité :** faire revivre les espaces déjà urbanisés.

dans des zones où le marché immobilier est tendu. En périphérie des métropoles, parce que le coût de l'immobilier éloigne les ménages aux revenus plus modestes des centres-villes attractifs.

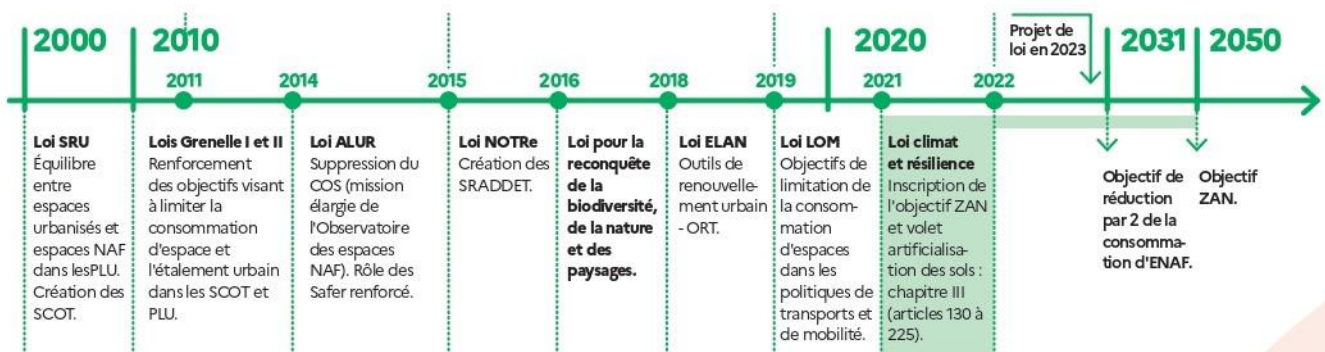
**Une priorité :** construire pour répondre à la demande en privilégiant le recyclage des surfaces déjà artificialisées.

Tous les territoires sont concernés, majoritairement en secteur détendu et en particulier le périurbain peu dense.



Répartition de la consommation d'espace 2009-2019 par typologie de commune (Cerema)

### Les étapes clés





# MISE EN ŒUVRE DE LA TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

## LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE (22 AOÛT 2021)

Avec la loi climat et résilience, la France s'est fixé l'objectif d'atteindre l'absence d'artificialisation nette des sols en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années.

### SUR LA PÉRIODE 2021-2031

- On mesure la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Artificialiser les sols à la moitié du rythme 2011-2021.

### SUR LA PÉRIODE 2031-2050

- On mesure l'artificialisation des sols.
- Objectif d'absence d'artificialisation nette en 2050, qui fait le solde entre les surfaces nouvellement artificialisées et les surfaces rendues à la nature.

À la suite d'une phase d'écoute des élus des territoires, la Première ministre a annoncé, le 25 novembre 2022 au Congrès des maires, l'ouverture d'un chantier législatif visant à faciliter l'application de la politique de sobriété foncière.

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, a alors travaillé avec les députés, les sénateurs, l'Association des maires de France et Régions de France pour mettre au point un paquet

législatif et réglementaire adaptant la loi climat et résilience, sans en modifier les objectifs.

Ce travail s'est conclu par l'adoption de la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux (ZAN). Les décrets d'application sont en cours d'examen au Conseil d'État.



## SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : STOP AUX IDÉES REÇUES !

La sobriété foncière n'empêche pas...

### D'ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

→ Il est possible de maintenir le volume de constructions neuves des prochaines années, tout en réduisant de moitié la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. L'enjeu pour y parvenir est de travailler sur le taux de renouvellement urbain et la densité du bâti à travers la réduction des logements vacants, la construction de logements dans les friches urbaines et les dents creuses\* et l'augmentation modérée de la densité bâtie des maisons individuelles.

\* Espace non construit entouré de parcelles bâties, par exemple un terrain vague

### D'AMÉNAGER LE TERRITOIRE

La notion d'artificialisation des sols est nouvelle, mais ne modifie pas radicalement la pratique de l'aménagement. En effet, les documents de planification et d'urbanisme que sont le SRADDET, le SCOT, le PLU ou la carte communale restent les outils privilégiés à la main des élus locaux pour le pilotage de l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les élus seront aidés par la loi ZAN qui prévoit un mécanisme de garantie rurale : chaque commune couverte par un document d'urbanisme avant le 22 août 2026 bénéficie d'une surface minimale de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de 1 hectare.

### DE CRÉER DE NOUVEAUX EMPLOIS

Les zones d'activité économiques pourront continuer à se développer. Pour cela, l'effort devra porter en priorité sur le recyclage des surfaces des friches industrielles ou urbaines. Le Cerema estime ainsi que 170 000 ha de friches sont vacants en France. Si les besoins sont plus importants, il est encore possible de construire sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers pour répondre à un besoin avéré de logements, de surfaces économiques ou d'équipements.

Par ailleurs, les plus grands projets, d'ampleur régionale, nationale ou européenne, comme les lignes à grande vitesse, les grands projets d'infrastructures ou les grandes zones industrielles nécessaires à la souveraineté industrielle de la France, ne seront pas comptés à l'échelle communale, mais bien à l'échelle nationale ou régionale.





## ÉLÉMENTS DE CALENDRIER



### Nouveaux habitants

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de venir vous recenser en mairie avec votre livret de famille afin d'enregistrer tous les nouveaux habitants dans notre base de population.

Ce recensement permet

également de pouvoir bénéficier des avantages offerts par la commune pour les enfants ou personnes âgées.

C'est également l'occasion de s'inscrire sur les listes électorales ou d'inscrire les enfants à l'école.





# Centres de Loisirs Hiver 2024

Du  
Lundi 26 février  
au  
Vendredi 8 mars



## L'HIVER DANS TOUS SES ÉTATS

➤ Avesnes le Comte

➤ Duisans

➤ Savy-Berlette

➤ Bienvillers au Bois  
*Ramassage à Mondicourt*

“

- INSCRIPTIONS EN LIGNE À  
COMPTER DU  
LUNDI 29 JANVIER (12H)
- FIN DES INSCRIPTIONS  
LE 14 FÉVRIER 17H.

Dans la limite des  
places disponibles

Renseignements et inscriptions  
sur [campagnesartois.fr](http://campagnesartois.fr)

Contact : Céline Formentini  
03 21 220 200  
[jeunesse@campagnesartois.fr](mailto:jeunesse@campagnesartois.fr)

LES CAMPAGNES DE L'ARTOIS RECRUTENT DES

# ANIMATEURS

**BAFA & STAGIAIRE BAFA**

**Recrutement  
2024**



**POUR SES CENTRES :**

- du 26 février au 8 mars
- du 22 avril au 3 mai

Pour postuler : <http://animateur.campagnesartois.fr>  
[JEUNESSE@CAMPAGNESARTOIS.FR](mailto:JEUNESSE@CAMPAGNESARTOIS.FR)



03.21.220.200

www. f t y i  
CAMPAGNESARTOIS.FR



## RETROSPECTIVE

➤ 14 juillet

Comme à l'accoutumée, après une cérémonie au monument Plaisant puis au monument aux morts, la population est venue partager un vin d'honneur et des activités à la salle des fêtes. Des cartes cadeaux ont été remises aux enfants présents.



Petits et grands étaient ravis de cette belle journée ensoleillée.





## ➤ Ducasse

Malgré la pluie, la ducasse communale s'est bien déroulée. Beaucoup de monde est venu y participer.



Par chance, le retour de la brocante a été épargné par la pluie. Nous remercions le comité des fêtes et tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de cet événement.

## ➤ Halloween

Tous les petits Warluzellois ont pu aller récolter des bonbons ou des sorts auprès des habitants de la commune qui leur ont réservés un très bon accueil et les ont bien gâtés en friandises.





## ➤ Ateliers Noel

Comme l'année dernière nos petits lutins ont confectionné les décorations de Noël pour décorer notre commune.

Ils ont également préparé un joli présent qui a été remis lors du goûter de Noël.



## ➤ Noel

Après la distribution du colis des aînés par l'ensemble du Conseil Municipal, l'ensemble de la population était conviée à la salle des fêtes pour partager le goûter de Noël qui était précédé d'un joli spectacle de magie qui a plu à tout le monde.





Après le spectacle, le père Noël nous a fait l'honneur de sa présence avec les bras chargés de cadeaux pour les plus jeunes.



### ➤ Vœux 2024

Le dimanche 14 janvier, Monsieur le Maire accompagné de son Conseil Municipal a présenté ses vœux à la population.



L'occasion de faire un bilan de l'année de 2023, de présenter les futurs projets actuellement à l'étude et enfin de partager un moment convivial autour du vin d'honneur.



## Photos mémoire, souvenirs de Warluzel.

Comme demandé dans les derniers numéros du bulletin municipal, certains habitants nous ont apporté quelques photos souvenirs de notre jolie commune.

Nous vous les partageons ici. N'ayant pas toutes les informations sur les personnes présentes, les événements ou les lieux exacts de prises de vues. Nous comptons sur vos souvenirs pour éclairer les nôtres.





Si vous avez d'autres précieux souvenirs, vous pouvez toujours venir les partager en mairie.